

Trois raisons de dire NON à l'initiative fiscale du POP

- Des réformes fiscales, longuement négociées, sont entrées en vigueur en 2020; elles commencent enfin à porter leurs fruits.
- La fuite de contribuables serait mauvaise pour les finances du Canton et des communes; elle remettrait en question des prestations et des subventions... et déboucherait sur des **HAUSSES D'IMPÔTS POUR TOUS**.
- L'heure est bel et bien à l'attraction de nouveaux contribuables... et pas le contraire.



www.attractivite-ne.ch

Ceux qui combattent l'initiative du POP

Le Conseil d'Etat et le Parlement s'opposent à l'initiative



vert'libéraux



Comité de campagne en faveur de l'attractivité du Canton de Neuchâtel



**CHAQUE
CONTRIBUABLE
QUI S'EN VA...**

**C'EST+D'IMPÔTS
POUR TOUS !!!**

www.attractivite-ne.ch



NON!

à l'initiative fiscale du POP le 15 mai

Une initiative contre-productive!

Le 15 mai 2022, les Neuchâtelois.e.s décideront s'ils veulent imposer davantage les fortunes supérieures à CHF 500'000.- (jusqu'à 19.4% d'augmentation d'impôt sur la fortune sont prévus). Les contribuables visés payent déjà 78.5% de l'impôt total sur la fortune. Faut-il encore plus les presser?

Un contribuable qui s'en va, c'est plus d'impôts pour ceux qui restent

Les contribuables concernés sont importants pour le fonctionnement et l'économie de notre canton. Le POP oublie que les contribuables payant de l'impôt sur la fortune s'acquittent également d'autres impôts. Si certains de ces contribuables déménagent dans des cantons voisins, les pertes ne s'arrêtent pas à l'impôt sur la fortune, mais à d'autres catégories d'impôts, comme l'impôt sur le revenu. Les finances du canton et des communes seraient alors fragilisées, ce qui remettrait en question des prestations et des subventions... et déboucherait sur des **HAUSSES D'IMPÔTS POUR TOUS**. De manière générale, ces contribuables soutiennent l'économie régionale et participent au dynamisme des milieux culturels et sportifs.

Quand enfin les gens cessent de quitter le canton, ce n'est pas le moment de les chasser

De 2016 à 2020, Neuchâtel a subi 4 baisses démographiques consécutives. Fort heureusement, cette tendance s'est enfin inversée en 2021. L'initiative va à contre-sens des efforts du canton pour attirer de nouveaux contribuables. Le POP ne veut pas le savoir: il préfère taxer plutôt qu'attirer de nouveaux contribuables.

Le Canton de Neuchâtel veut et doit redevenir attractif

Il y a deux ans, des réformes fiscales sont enfin entrées en vigueur pour sortir Neuchâtel du statut d'enfer fiscal. Le Conseil d'Etat est clair. Il déclare:

« Le départ des dix contribuables les plus fortuné-e-s résidant dans le canton annulerait complètement les recettes supplémentaires escomptées par l'initiative. »

Les contribuables visés par l'initiative

L'initiative cible très large. Voici 4 types de contribuables qui passeront à la caisse en cas d'acceptation de l'initiative. Ils font partie des « riches contribuables » que le POP veut imposer davantage.



Patrick, chauffeur retraité et Nicole, enseignante retraitée, propriétaires de leur logement en partie amorti.



Eric, restaurateur, propriétaire de son restaurant, qui constitue son deuxième pilier.



Jacqueline, constructrice en horlogerie, qui cotise à un troisième pilier depuis son premier salaire.



Jean, employé de bureau, qui a hérité de la maison de ses parents encore inoccupée.



Plus d'explications sur www.attractivite-ne.ch

Taxer les propriétaires, pénaliser les locataires!



Pour certains propriétaires, les locations encaissées constituent une rente de deuxième pilier. Après l'impôt foncier en 2020, ces personnes paieront un impôt supplémentaire sur la fortune. L'addition est très salée. Certains répercuteront ces charges sur le loyer. Et qui paiera plus à la fin? Le locataire, qui, à l'instar de toute la population, subit déjà d'autres hausses de prix liées à l'inflation (énergie, carburant, denrées alimentaires...).